

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1^{er} avril 2021 à 18h00

VOTE DES BUDGETS

ORDRE DU JOUR

1. 2021/014 / Approbation du compte de gestion 2020 du Budget Principal
2. 2021/015 / Approbation du compte de gestion 2020 du Budget Annexe Eau - Assainissement
3. 2021/016 / Approbation des comptes administratifs 2020 du Budget Principal et du Budget Annexe Eau – Assainissement
4. 2021/017 / Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du Budget Principal
5. 2021/018 / Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du Budget Annexe Eau – Assainissement
6. 2021/019 / Vote des subventions 2021 aux associations
7. 2021/020 / Vote des taux d'imposition 2021
8. 2021/021 / Participation du Budget communal 2021 aux Budgets du Centre Communal d'Action Sociale et du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Nouan – Saint-Viâtre (SIVOS)
9. 2021/022 / Vote du Budget primitif 2021 – Commune
10. 2021/023 / Vote du Budget primitif 2021 – Eau-Assainissement

Le premier avril deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de la commune, afin de respecter les règles de distanciation nécessaires pour éviter la propagation de l'épidémie de COVID-19, sous la présidence de Monsieur Patrick **LUNET**, Maire, sans présence de public, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

Date de la convocation : 25/03/2021.

Présents : M. Patrick **LUNET**, M. Jean-Yves **WEYDERT**, Mme Yolaine **DE BEAUCHESNE**, M. Régis **SOYER**, Mme Odile **DE BLIC**, Mme Viviane **BELLET**, Mme Marie-Dominique **TYREL DE POIX**, M. Gérard **CHÉRON**, M. Manuel **RODRIGUES**, Mme Claudette **VIRTON**, M. Jean-Louis **DELABRIÈRE**, M. Éric **GUILLOU**, Mme Sophie **PATIN**, M. Pierre **BARJOU**, Mme Nathalie **CAQUET**, Mme Manal **CHOUAIBI**, M. Jean-Louis **ROCHUT**

Membres présents : 17

Votants : 17

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, la condition de quorum étant remplie, M. Gérard **CHÉRON** a été désigné secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le compte rendu de la réunion du 09 février 2021, ayant été remis à chaque conseiller, est adopté à l'unanimité.

1. 2021/014 / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. 2021/015 / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE EAU – ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget Eau-Assainissement, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. 2021/016 / APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente la note brève et synthétique établie pour chaque budget et le détail des comptes administratifs 2020. Afin de les soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, il est proposé d'élire Monsieur Jean-Louis **ROCHUT**, doyen d'âge, pour présider ce vote. Monsieur le Maire quitte la salle.

Commune :

- Montant total des dépenses de fonctionnement.....	1 629 970,30 €
- Montant total des recettes de fonctionnement	2 678 101,26 €
d'où excédent de fonctionnement	1 048 130,96 €
- Montant total des dépenses d'investissement	936 601,12 €
- Montant total des recettes d'investissement	888 091,85 €
d'où déficit d'investissement.....	48 509,27 €

Services de l'Eau et de l'Assainissement :

- Montant total des dépenses d'exploitation	281 645,18 €
- Montant total des recettes d'exploitation.....	470 870,91 €
d'où excédent d'exploitation	189 225,73 €
- Montant total des dépenses d'investissement	218 455,97 €
- Montant total des recettes d'investissement	163 075,01 €
d'où déficit d'investissement.....	55 380,96 €

Après en avoir délibéré Les comptes administratifs 2020 sont approuvés, en l'absence de Monsieur le Maire, par 16 voix POUR par le Conseil Municipal.

4. 2021/017 / AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Les votes du compte de gestion et du compte administratif constituent l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La nomenclature comptable M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Considérant le résultat déficitaire de la section d'investissement de **48 509,27 €** d'une part, et le solde négatif des restes à réaliser qui se chiffre à **39 756,63 €** d'autre part,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement du budget général de **1 048 130,96 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020		
<i>POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES</i>		
<i>Virement à la Section d'Investissement</i>	0,00 €
Résultat au 31/12/2020	EXCÉDENT	1 048 130,96 €
	DÉFICIT	/
(A) EXCÉDENT AU 31/12/2020		
- Exécution du virement à la section d'investissement (<i>art. 1068</i>)		88 265,90 €
- Affectation complémentaire en réserves (<i>art. 1068</i>).....		508 787,84 €
- Affectation à l'excédent reporté en Fonctionnement (<i>report à nouveau créditeur- art. 002</i>)		451 077,22 €
(B) DÉFICIT AU 31/12/2019		
- Déficit à reporter	0,00 €

5. 2021/018 / AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Les votes du compte de gestion et du compte administratif constituent l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La nomenclature comptable M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Considérant le résultat déficitaire de la section d'investissement de **55 380,96 €** d'une part, et le solde excédentaire des restes à réaliser 2020 qui se chiffre à **283 259,43 €** d'autre part,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **189 225,73 €**,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020		
<i>POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES</i>		
<i>Virement à la Section d'Investissement</i>		0,00 €
Résultat au 31/12/2020	EXCÉDENT 189 225,73 €
	DÉFICIT	/
(A) EXCÉDENT AU 31/12/2018		
- Exécution du virement à la section d'investissement (<i>art.1068</i>)	 0,00 €
- Affectation complémentaire en réserves (<i>art. 1068</i>)	 19 980,00 €
- Affectation à l'excédent reporté en Fonctionnement (<i>report à nouveau créateur- art.002</i>)	169 245,73 €
(B) DÉFICIT AU 31/12/2020		
- Déficit à reporter		0,00€

6. 2021/019/ VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations pour 2021 établies par la commission des finances :

	Propositions 2021	Votes / Abstentions
Nuits de Sologne	2 000,00 €	Unanimité
C.A.L. Fonctionnement	1 000,00 €	16 voix POUR, abstention de M. GUILLOU, membre de l'association
Union Musicale	600,00 €	Unanimité
GRAH Sologne	100,00 €	Unanimité
Cœur de Sologne collections	100,00 €	Unanimité
Confrérie du Fuzelien	150,00 €	16 voix POUR, abstention de M. LUNET, membre de l'association
Amicale Nouanaise Pétaque	100,00 €	Unanimité
Association Arc en Ciel des Pêcheurs Nouanais	500,00 €	Unanimité
Nouan Rando Fonctionnement	800,00 €	Unanimité
La Ruche Sportive – Section gymnastique	500,00 €	Unanimité
La Ruche Sportive - Section Basket	6 000,00 €	16 voix POUR, abstention de M. CHÉRON, membre de l'association
La Ruche Sportive – Section Badminton – Entraîneur	1 500,00 €	Unanimité
La Ruche Sportive – Section Badminton – Jeunes talents	2 000,00 €	
La Ruche Sportive – Section Badminton – Fonctionnement	800,00 €	
La Ruche Sportive – Section Moto-Cross	300,00 €	Unanimité
La Ruche Sportive – Section Cyclotouriste	300,00 €	16 voix POUR, abstention de M. Manuel RODRIGUES, membre de l'association
Les marcheurs nouanais	200,00 €	16 voix POUR, abstention de M. GUILLOU, membre de l'association
Association Sportive Nouan-Lamotte Football	4 000,00 €	Unanimité

Tennis Club Lamotte-Nouan	500,00 €	16 voix POUR, abstention de M. CHÉRON, membre de l'association
Amicale Sapeurs-Pompiers Nouan-le-Fuzelier	500,00 €	Unanimité
Comité de Jumelage avec Gerabronn	3 300,00 €	15 voix POUR, abstention de MM. WEYDERT et DELABRIÈRE, membres de l'association
Conciliateurs de Justice	20,00 €	Unanimité
FSE du Collège Jean Rostand de Lamotte-Beuvron	100,00 €	Unanimité
A.D.M.R.	1 000,00 €	Unanimité
Club des Brémaillles	500,00 €	Unanimité
U.N.C.A.F.N.	160,00 €	Unanimité
F.N.A.C.A.	75,00 €	Unanimité
Centre Récréatif - Centre Aéré – Extra-scolaire	50 000,00 €	15 voix POUR, abstention de Mmes VIRTON et CHOUAIBI, membres de l'association
Centre Récréatif – Péri-scolaire	70 000,00 €	
Festi Nouan	100,00 €	16 voix POUR, abstention de M. BARJOU, membre de l'association
Sologne Nature Environnement	100,00 €	Unanimité
Mouvement Vie Libre	80,00 €	Unanimité
	147 385,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions aux associations, comme indiqué ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à les mandater.

7. 2021/020 / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que compte-tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de Taxe d'Habitation sont gelés depuis 2020 à hauteur des taux 2019, conduisant ainsi les communes à ne pas voter de taux de Taxe d'Habitation pour 2021.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote des deux Taxes foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties et de reconduire à cet effet les mêmes taux, inchangés depuis 1998 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **22,67 %**, pour la part communal, portant le taux total à **47,07 %** en incluant la part départementale revenant à présent à la commune.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **59,72 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des taux d'imposition comme énoncé.

8. 2021/021 / PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL 2021 AUX BUDGETS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE NOUAN - SAINT-VIÂTRE (SIVOS)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la participation du budget communal au :

- Budget primitif 2021 C.C.A.S. : 17 000,00 €
- Budget primitif 2021 SIVOS Général : 10 001,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la participation communale 2021 aux budgets C.C.A.S. pour 17 000 euros (dix-sept mille euros) et SIVOS pour 10 001 € (dix mille un euros).**
- **Autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes afférentes.**

9. 2021/022 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente la note brève et synthétique établie pour le budget primitif 2021 de la **Commune** et soumet à l'approbation du Conseil Municipal ce budget se résumant comme suit :

- Montant total de la section de fonctionnement 2 828 196,00 €
- Montant total de la section d'investissement 2 628 985,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2021 de la commune tel que défini ci-dessus.

10. 2021/023 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 EAU – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente la note brève et synthétique établie pour le budget primitif 2021 **Eau-Assainissement** et soumet à l'approbation du Conseil Municipal ce budget se résumant comme suit :

- Montant total de la section de fonctionnement 447 000,00 €
- Montant total de la section d'investissement 639 560,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2021 Eau-Assainissement tel que défini ci-dessus.

Fin de la séance à 19h10.